

**SNAC - SERVICE DES DÉPÔTS**  
80, rue Taitbout – 75009 Paris (M° Trinité – ligne 12)  
**RÉCEPTION DES DÉPÔTS**  
**Du lundi au vendredi, de 9h à 17h**  
(sauf juillet et août, horaires spéciaux)  
01 48 74 96 30 – [snac.fr@wanadoo.fr](mailto:snac.fr@wanadoo.fr) – [www.snac.fr](http://www.snac.fr)

## **POURQUOI DÉPOSER AU SNAC ?**

**Avant qu'une œuvre ne soit éditée**, fixée sur un support, exploitée et qu'elle n'entre dans le répertoire d'une société d'auteurs (Sacem, SACD, Scam), une période plus ou moins longue peut s'écouler durant laquelle ses créateurs vont être amenés à remettre des exemplaires de celle-ci auprès d'éventuels éditeurs, producteurs ou diffuseurs.

Au cours de cette période, des difficultés peuvent surgir et, le ou les auteurs, peuvent souhaiter être en mesure de faire **la preuve qu'ils sont bien les créateurs de cette œuvre à une date déterminée**. C'est pourquoi le Snac met à la disposition de tous les auteurs et les compositeurs un SERVICE DÉPÔTS.

**Il n'est pas nécessaire d'adhérer préalablement au Snac pour avoir le loisir d'y déposer une ou plusieurs de ses œuvres.**

Un dépôt consiste en la remise de documents, par le déposant, avec l'indication de tous les éléments permettant l'identification de l'œuvre et de ses auteurs.

En effectuant un dépôt, vous vous constituez ainsi un élément de preuve qui pourra se révéler utile si une contestation s'élève quant à la propriété de cette œuvre ou à la nature juridique de votre apport intellectuel à celle-ci.

## **QUELLES ŒUVRES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉES AU SNAC ?**

De manière générale, et à l'exception des œuvres des arts plastiques ou graphiques, toutes les œuvres de l'esprit susceptibles d'être protégées par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 constituant le Code de la propriété intellectuelle.

**1) TEXTES** : les œuvres littéraires, dramatiques ou théâtrales, les projets d'émission, les synopsis, les scénarios (pour les œuvres audiovisuelles télévision ou cinéma), les numéros de cirque, les méthodes et exercices de musique, de chant ou de relaxation...

**2) MUSIQUES** : les compositions musicales et/ou les arrangements de compositions musicales, quels qu'en soient le genre, le mérite ou la destination : variétés, cinéma, télévision, radio, générique, publicité...

## **TARIF ET PROCÉDURE D'UN DÉPÔT**

Pour **37 €**, vous pourrez **dans une même enveloppe** faire un dépôt contenant, au maximum :

- **1 ŒUVRE LONGUE** (roman, scénario, nouvelles, recueil de textes ou de musiques (avec ou sans paroles), comédie musicale, ouvrage d'enseignement, etc)
- **ou de 1 à 8 TEXTES COURTS** (poèmes, paroles de chansons, sketches, synopsis, etc)
- **ou de 1 à 4 CHANSONS** (paroles et musiques)
- **ou de 1 à 4 COMPOSITIONS MUSICALES** ou **ARRANGEMENTS DE COMPOSITIONS MUSICALES**

À la date où il est effectué, le contenu du dépôt doit être complet.

## POUR PRÉPARER VOTRE ENVELOPPE DÉPÔT

**1. Insérer** dans une grande enveloppe (kraft environ 22x30) 1 exemplaire intégral des œuvres à protéger (\*). Chaque première page (uniquement) des œuvres doit :

- comporter la mention "Tous droits réservés par ... (auteurs) et par ... (compositeurs)
- être datée (date de création)
- être signée par tous les auteurs et/ou tous les compositeurs.

*\* en ce qui concerne la musique, il est demandé de fournir les partitions au format papier, comme pour les textes (pour des raisons de conservation). Cependant, sous votre responsabilité du choix du support et de son enregistrement, si vous n'êtes pas en mesure d'établir des partitions écrites, nous acceptons le dépôt des œuvres musicales sur support CD, clef USB, DVD, carte HD, etc).*

**2. Fermer** l'enveloppe dépôt

Vous pouvez signer en travers des rabats de l'enveloppe et coller du ruban adhésif dessus pour fermer l'enveloppe

**3. Écrire** tous les renseignements sur l'enveloppe dépôt comme sur le modèle reproduit ci-dessous : (Enveloppe 22x30cm environ) dans le sens de la longueur

## POUR FAIRE ENREGISTRER VOTRE ENVELOPPE DÉPÔT

Vous pouvez effectuer votre dépôt sur place ou par la Poste.

**Si vous venez faire un dépôt sur place** : réception ouverte de 9h à 17h, du lundi au vendredi.

Apportez :

- l'enveloppe dépôt (contenant l'œuvre complète à protéger au format papier et/ou au format numérique : CD, clef USB, DVD, carte HD, etc.)
- si vous souhaitez un double tamponné, le 2e exemplaire papier des documents (pour un support numérique, la jaquette du CD ou DVD) comportant la mention « Tous droits réservés... », daté, signé. Il sera tamponné et rendu accompagné du récépissé de dépôt. S'il s'agit du dépôt d'une œuvre faisant plus de 2 pages, le 2<sup>e</sup> exemplaire n'est nécessaire que pour la première et la dernière page.
- les frais de dépôt (chèque ou espèces)

**Si vous faites un dépôt par la poste**, adressez votre courrier à :

**SNAC** -Service des dépôts  
80, rue Taitbout  
75009 Paris

**Dans l'enveloppe d'expédition, mettre de manière bien séparée :**

- l'enveloppe dépôt (contenant l'œuvre complète à protéger au format papier et/ou au format numérique : CD, clef USB, DVD, carte HD, etc.)
- les frais de dépôt (chèque bancaire ou mandat à l'ordre du Snac, virement bancaire au Snac sur demande d'un RIB, règlement par Paypal sous réserve de la prise en charge des frais supplémentaires, soit 1,50 €).
- si vous souhaitez un double tamponné, le 2e exemplaire papier des documents (pour un support numérique, la jaquette du CD ou DVD) comportant la mention « Tous droits réservés... », daté, signé. Il sera tamponné et rendu accompagné du récépissé de dépôt. S'il s'agit du dépôt d'une œuvre faisant plus de 2 pages, le 2e exemplaire n'est nécessaire que pour la première et la dernière page.

## MODÈLE D'ENVELOPPE DÉPÔT

Ne rien inscrire dans cette zone à 5 cm du haut de l'enveloppe	
<b>Informations concernant le(s) Auteur(s), Compositeur(s) :</b>  <b>Nom :</b> <b>Prénom :</b> <b>Qualité :</b> (auteur et/ou compositeur) <b>Adresse :</b> <b>Téléphone :</b>  <i>(Ces mentions sont à préciser pour chaque auteur et/ou compositeur)</i>  <b>Nature du dépôt :</b>  <b>par exemple :</b> - 4 chansons paroles et musiques - ou 8 textes courts - ou 4 compositions musicales - ou 1 roman, 1 recueil, etc.	<b>3 hypothèses possibles selon la nature des œuvres déposées :</b>  <b>A – Si vous déposez textes seuls</b> (ex : 1 roman, 8 textes courts, ...) Noter chaque titre et, à côté, indiquer le(s) nom(s) du ou des auteur(s) : « Texte de ..... ».  <b>B – Si vous déposez textes et musiques</b> Noter les titres et, à côté, indiquer le(s) nom(s) du ou des auteur(s) et compositeur(s) : « Texte de ..... musique de ..... »  <b>C – Si vous déposez musiques seules</b> Noter les titres et, à côté, indiquer le(s) nom(s) du ou des compositeur(s) : « Musique de ..... » Dans tous les cas, si nécessaire, continuez derrière l'enveloppe.

### RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

Le Snac remet ou envoie pour tout dépôt un récépissé mentionnant, entre autres, la date et le numéro d'enregistrement. La date officielle d'un dépôt par courrier est celle du cachet de la poste du lieu d'expédition ou, à défaut de cachet lisible, la date de réception du dépôt.

### RETRAIT OU RENOUVELLEMENT D'UN DÉPÔT

L'original du récépissé ainsi qu'une pièce d'identité devront obligatoirement nous être présentés lors de tout retrait.

Le retrait ou le renouvellement d'un dépôt ne peut se faire qu'en accord avec tous les auteurs déposants mentionnés au récépissé de dépôt et après avoir averti le Snac au minimum 24h à l'avance.

À la demande du déposant et en acquittant les frais de dossier en vigueur au moment de cette demande, la durée de validité du dépôt pourra être prorogée pour une nouvelle période de cinq ans.

### OBLIGATIONS DU SNAC

Le Snac est dépositaire de l'œuvre déposée régulièrement à son bureau ou reçue par la poste. À ce titre, il s'engage à restituer son dépôt au déposant qui le lui demandera ou au Tribunal qui lui en ferait la requête.

Le Snac n'est pas juge de l'originalité de l'œuvre déposée et n'exerce aucun contrôle sur le contenu même du dépôt.

Le Snac s'engage à conserver, sous réserve du versement du montant des frais de dossier et sauf cas de force majeure, les dépôts qui lui ont été confiés pendant une période de cinq ans à compter de la date et de l'heure du dépôt.